

Périodes de canicule et aides dans le domaine climatique :

Au-delà des mesures isolées, le Luxembourg a enfin besoin d'une politique cohérente de protection et d'adaptation climatique, orientée également sur le plan social

La vague de chaleur difficile à supporter amène l'Europe — et le Luxembourg — à débattre davantage des conséquences de la catastrophe climatique.

Il est pour le moins alarmant de constater à quel point notre pays était peu préparé à cette vague de chaleur. Que des mesures de protection contre ces journées de forte chaleur n'aient pas été prises depuis longtemps, à différents niveaux, par les pouvoirs publics, est difficilement compréhensible.

Que même les hôpitaux, les écoles, les maisons de retraite et de soins... se soient retrouvés dans une situation d'impuissance face à cette situation est irresponsable.

Au plus tard après les derniers étés chauds, la politique climatique aurait dû être menée de manière plus cohérente et l'adaptation au climat — c'est-à-dire l'ajustement aux changements climatiques avec, notamment, une pénurie d'eau qui se profile — aurait dû être mise en œuvre de façon systématique.

C'est malheureusement ce qui arrive trop souvent au Luxembourg : des initiatives sont bien prises dans le domaine de la protection du climat, mais elles sont loin de répondre aux exigences d'une politique climatique véritablement efficace. Le seul fait que, dans le cadre du projet Google à Bissen, il est prévu de rejeter de grandes quantités de chaleur résiduelle dans l'atmosphère au lieu de les valoriser à des fins de chauffage en dit long sur l'état de la politique dans ce domaine au Luxembourg.

En ce qui concerne l'adaptation au climat, une nouvelle version d'une stratégie d'adaptation climatique assortie d'un catalogue de mesures a été élaborée au cours des premières années de cette législature. Même si cette nouvelle version contient certainement des instruments supplémentaires par rapport à la précédente, les mesures essentielles sont connues depuis des années... et attendent toujours d'être mises en œuvre. De plus, cette deuxième version risque elle aussi de ne pas être un instrument efficace : des responsabilités insuffisamment clarifiées, l'absence de délais pour la mise en œuvre des différentes mesures, des moyens financiers non définis,

entre autres — autant de lacunes qui témoignent du fait que la mise en œuvre de la deuxième stratégie climatique ne fait pas l'objet du dynamisme requis.

Si l'on voulait trouver quelque chose de positif dans la situation actuelle, ce serait peut-être que chacun prend à nouveau clairement conscience de l'impérieuse nécessité d'agir de manière cohérente. Il faut espérer que la politique et la société accorderont enfin à la protection du climat et à l'adaptation climatique la place qu'elles méritent pour protéger aussi les êtres humains.

Nous pouvons encore contenir les effets de la catastrophe climatique ! Pour cela, tout doit être mis en œuvre, tant par les politiques que par les individus.

1. Protection du climat et adaptation climatique doivent aller de pair !

Si l'on suit les discussions actuelles, on a l'impression que ce sont avant tout des adaptations techniques, parfois ponctuelles, aux changements climatiques qui dominent trop les débats.

Il est certes nécessaire à court terme de tout mettre en œuvre pour atténuer autant que possible le réchauffement climatique désormais inévitable. En ce sens, il est également légitime et important de prendre des mesures techniques ponctuelles, comme l'installation de climatiseurs là où ils sont indispensables.

Mais : l'objectif absolument prioritaire doit rester de combattre les causes mêmes de la catastrophe climatique de manière encore bien plus cohérente et de les contenir au mieux.

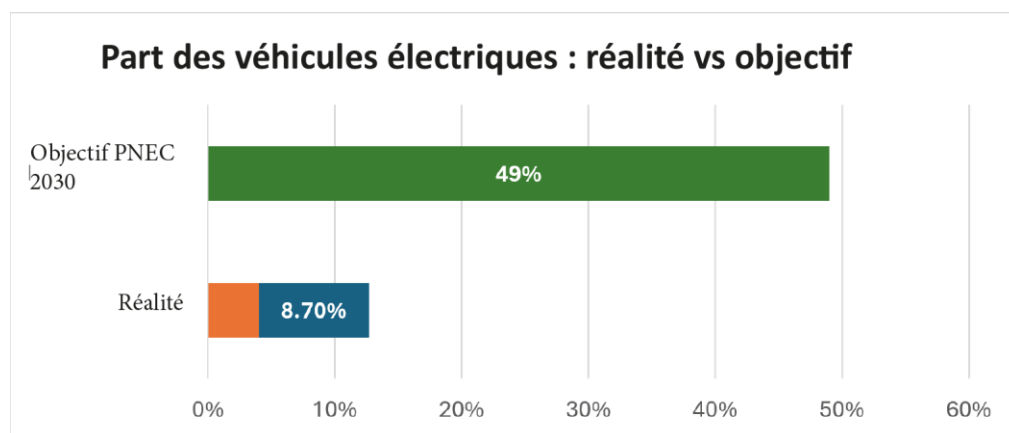
Dans les préoccupations et les craintes des gens, le changement climatique occupe toujours une place très importante. Il apparaît en troisième position dans un récent sondage ILRES sur les principales préoccupations des habitants du Luxembourg — réalisé avant même le début des journées de forte chaleur —, après la crise du logement et la situation géopolitique, ce qui est tout à fait compréhensible.

L'adaptation au climat sans protection du climat, c'est comme un pansement sur une plaie béante et mortelle. Les causes du réchauffement doivent être combattues, car c'est la seule façon de limiter une augmentation toujours plus problématique. Avec la hausse des températures et les événements météorologiques extrêmes, l'adaptation devient de plus en plus complexe et coûteuse, et les écosystèmes sont de plus en plus sollicités.

Et sur ce point, le Luxembourg se situe malheureusement encore loin derrière les objectifs fixés.

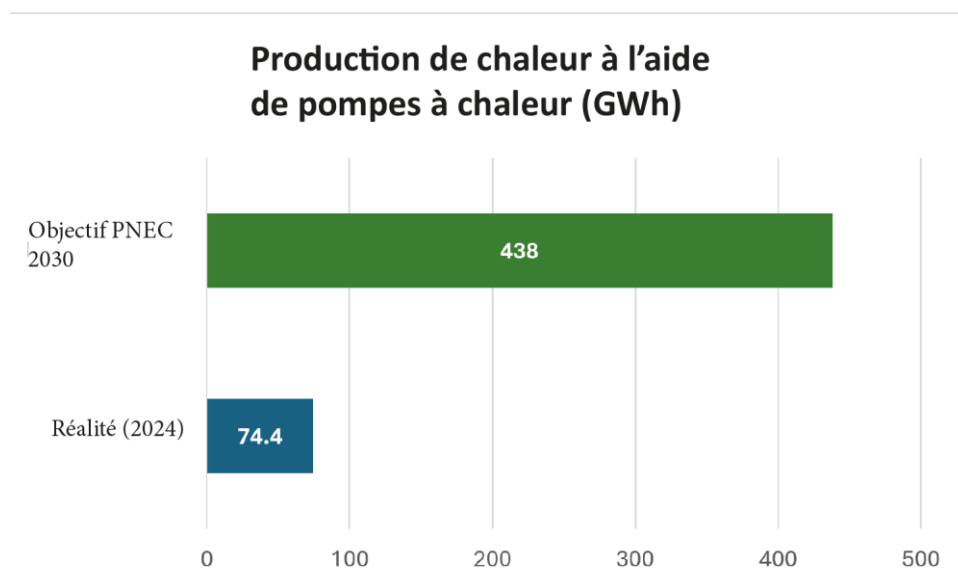
Quatre faits parlent d'eux-mêmes :

Fait 1 : Les objectifs d'expansion en matière d'électromobilité pour 2030, figurant dans le plan national en matière d'énergie et de climat, ne peuvent plus être atteints.



Selon les chiffres de la SNCA, seulement 12,7 % du parc automobile luxembourgeois est actuellement électrique, dont 4 % hybride et le reste entièrement électrique.

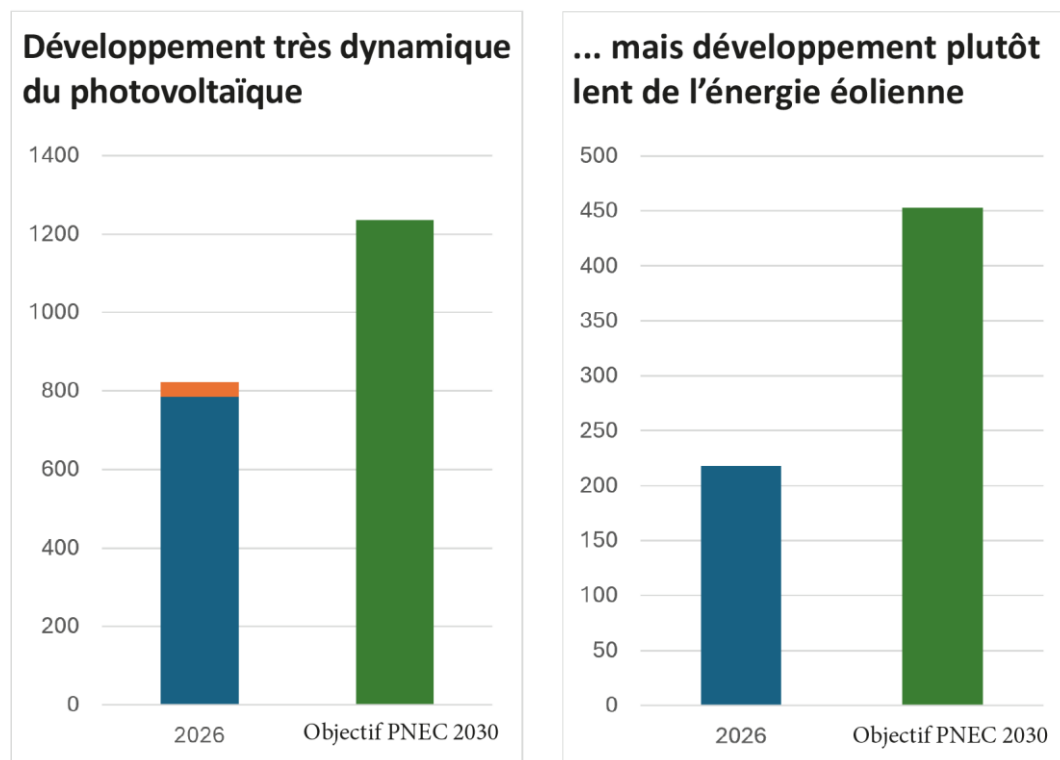
Fait 2 : Alors que d'autres pays disposent de scénarios concrets pour la transition énergétique de l'approvisionnement en chaleur (qui représente 80 % de la consommation d'énergie des ménages), au Luxembourg, tant la planification que le passage aux pompes à chaleur stagnent.



La production de chaleur issue des pompes à chaleur serait, selon les calculs du STATEC, inférieure à 20 % des projections du PNEC pour 2030.

Fait 3 : La rénovation ne progresse pas vraiment : le taux de rénovation actuel des bâtiments résidentiels au Luxembourg est de seulement 0,7 à 1 %, bien en deçà de l'objectif national de 3 % par an.

Fait 4 : Les objectifs d'expansion pour l'énergie solaire semblent encore atteignables, mais ceux concernant la production d'énergie éolienne ne le sont guère.



L'expansion du photovoltaïque progresse : jusqu'en juin 2026, 42 MW de capacité supplémentaire avaient déjà été ajoutés.

Cette année encore, le gouvernement doit présenter au plus tard le 31 juillet un bilan intermédiaire des émissions. Ces dernières années, les objectifs nationaux ont été à peine atteints, notamment grâce à une réduction du tourisme à la pompe due à la taxe CO₂, ainsi qu'à la crise dans le secteur de la construction. Mais le tourisme à la pompe a déjà repris en début d'année et les décisions de la tripartite — subventions sur le diesel et l'essence avec des prix correspondants particulièrement bas, y compris par rapport aux pays voisins — devraient contribuer à ce qu'il ne diminue pas dans la mesure requise. La baisse des quotas d'émissions et l'insuffisance des mesures dans des domaines structurels tels que le secteur du bâtiment et la « petite » industrie pourraient compromettre davantage le respect des objectifs climatiques. Tout cela montre également l'ampleur des actions nécessaires et l'importance de mettre rapidement en place des mesures efficaces.

Il est donc indispensable que le Luxembourg combatte encore bien plus résolument la catastrophe climatique.

C'est la responsabilité de ce gouvernement de contribuer à façonner la transition de l'économie et de la société au niveau national, de manière à ce que nous respections nos engagements climatiques et que des conséquences encore plus graves que celles que nous connaissons déjà soient évitées !

Nous n'avons pas besoin d'une politique du « facilement réalisable », mais du « nécessaire ».

Car il y a une différence extrême entre une hausse des températures de 2 ou de 4-5 degrés. Si les températures continuent d'augmenter sans frein, nous ne serons jamais en mesure, en tant que société, de prendre toutes les mesures techniques nécessaires. Les conséquences pourront être quelque peu limitées, mais jamais dans la mesure nécessaire pour qu'une bonne vie pour tous sur cette planète reste possible.

2. Des mesures techniques ponctuelles, oui — mais ce qu'il faut, c'est une conception climato-résiliente de nos agglomérations et de nos bâtiments !

On parle actuellement, dans le contexte de la gestion de la chaleur, d'« îlots de fraîcheur dans les écoles », de climatiseurs supplémentaires, etc. Des instruments permettant d'améliorer ponctuellement la situation par des mesures isolées.

Aussi importantes que soient de telles initiatives pour rendre la chaleur au moins un peu plus supportable, il est bien établi que nous ne progresserons vraiment que si nous repensons fondamentalement la construction, l'habitat et le vivre-ensemble. Une approche globale est nécessaire, qui regroupe tous les aspects de planification pertinents.

Pour une conception des villes et des communes orientées vers la qualité de vie des habitants et la biodiversité — une urbanité tournée vers l'avenir.

Même si toutes les communes disposent de quelques espaces verts : l'espace public est encore trop dominé par des surfaces imperméabilisées et une conception favorisant l'automobile !

Il en résulte une surchauffe de nos localités, un recul de la biodiversité, mais aussi des problèmes de gestion de l'eau (« trop » d'eau à certains moments, c'est-à-dire des pluies torrentielles et des inondations, ainsi qu'une sécheresse extrême à d'autres). Les rues et les places sont souvent loin d'être des lieux de rencontre sociale.

Cette situation est de plus en plus présente dans la conscience des citoyens et des politiques. Le moment est donc plus que mûr pour recentrer la planification — tant dans l'existant que dans les nouveaux quartiers — sur l'être humain.

Seule une transformation systématique de nos localités permettra de protéger leurs habitants des vagues de chaleur, d'améliorer la qualité du cadre de vie et du vivre-ensemble, ainsi que de favoriser la préservation de la biodiversité. Il s'agit d'une nécessité pour l'avenir — car par temps de chaleur, chaque degré de moins compte, et la rétention et l'infiltration de l'eau protègent contre les inondations et sont indispensables au maintien des structures vertes dans les localités.

Il ne s'agit pas en premier lieu de parcs, mais plutôt de chemins piétonniers et de places très fréquentés au quotidien, où l'ombrage ferait une grande différence pour les habitants et pourrait améliorer considérablement la qualité de vie.

Une transformation et une végétalisation plus rapides et plus systématiques des agglomérations doivent être menées :

- Chaque commune a besoin d'un **concept de verdissement cohérent**, c'est-à-dire d'une stratégie indiquant comment, où et quand plus d'espaces verts peuvent être aménagés pour s'adapter au changement climatique, améliorer la qualité de vie notamment dans les villes et lutter contre la perte de biodiversité : une planification intégrée au niveau (inter-)communal — au-delà de mesures prioritaires mais spatialement limitées concernant les îlots de chaleur — nécessite un ensemble cohérent de mesures : une désimperméabilisation large, la végétalisation des places et des rues publiques, la végétalisation des façades et des toitures dans le domaine privé également. De plus, les zones de production d'air frais et froid doivent être préservées ou, si elles sont insuffisantes, créées.
- La **gestion de l'eau** au niveau local revêtira à l'avenir une importance accrue dans ce contexte : la combinaison d'une **infrastructure « bleue-verte »** à l'échelle d'un quartier peut, par le biais d'effets d'évaporation, conduire à des améliorations microclimatiques et servir également à l'irrigation des plantes et des arbres pendant les périodes de faibles précipitations (principe de la « ville éponge ») ; la prévention des inondations dues aux pluies torrentielles en fait également partie.
- **Des mesures concrètes rapides et efficaces doivent en outre être prises à court terme**, comme la plantation et l'entretien d'arbres urbains sains et adaptés au site ; l'établissement de prescriptions pour la végétalisation au sein des zones d'activité ; une promotion et un conseil bien plus systématiques des ménages privés souhaitant agir sur leur propriété.
- La **mise en œuvre d'un règlement national sur les constructions** par le ministère de l'Intérieur, favorisant la transition énergétique ainsi que la végétalisation et la gestion des eaux pluviales, constitue un élément essentiel pour l'avenir.

- La **réforme de la loi sur la protection de la nature** ne doit pas être mise en œuvre comme prévu, car elle entraînerait une perte supplémentaire d'espaces verts dans les communes.

Pour que ces espaces verts puissent être efficaces dans un avenir (proche), lorsque les vagues de chaleur seront encore plus fréquentes, ils doivent être créés maintenant !

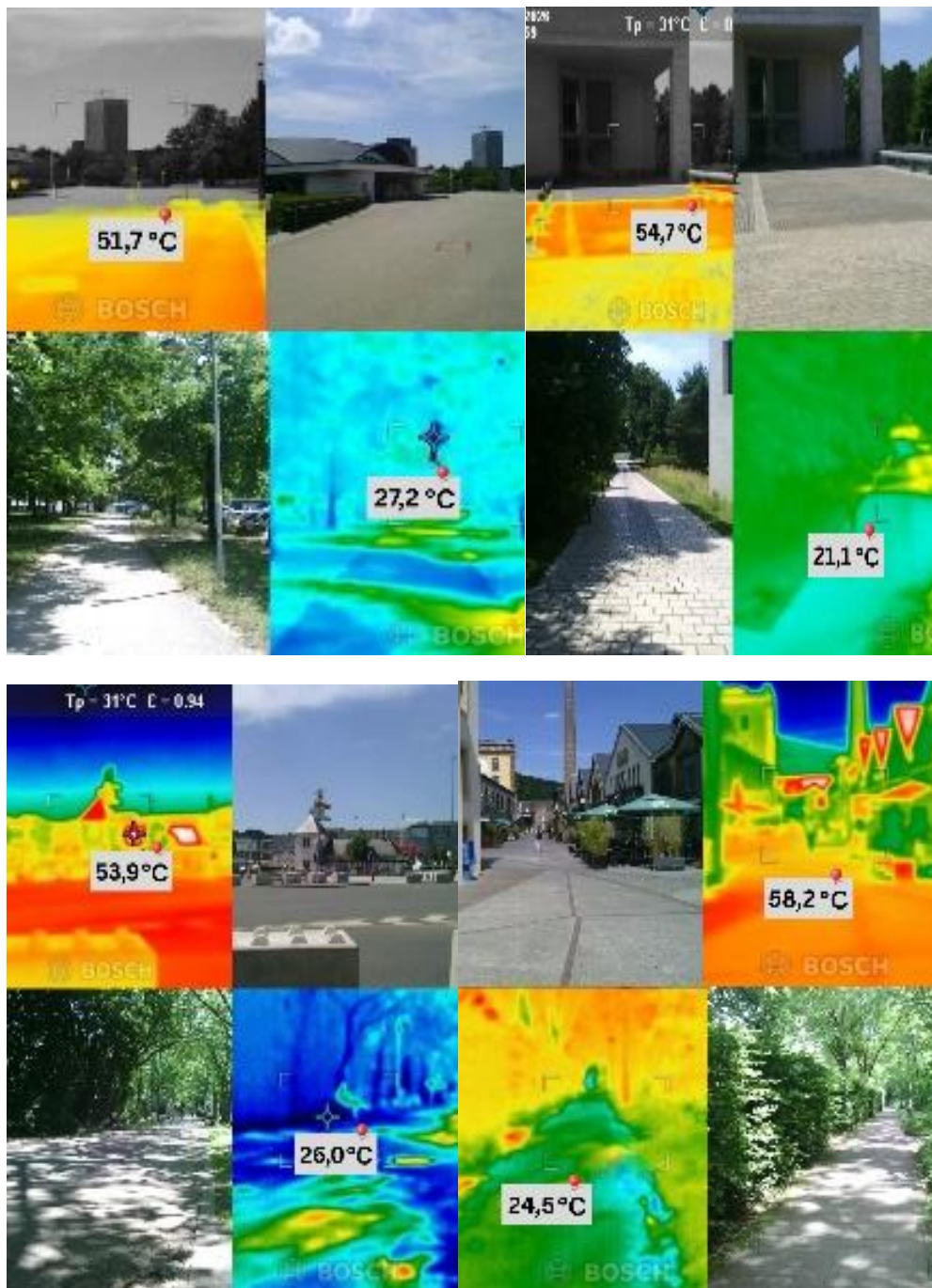
Une réorientation similaire et cohérente est nécessaire au niveau de la politique du bâtiment : des prescriptions en matière de végétalisation, la promotion de mesures telles que la végétalisation des façades ou des toitures, l'orientation des maisons limitant le réchauffement, la protection solaire extérieure des fenêtres, une meilleure isolation et des possibilités de refroidissement passif par pompes à chaleur... sont des mots-clés essentiels dans ce contexte.

Toutes ces mesures (connues depuis longtemps en fait) doivent se retrouver dans un cadre légal et réglementaire, des programmes de soutien axés sur des objectifs, des directives et des offres de conseil.

La règle 3-30-300 pour des villes vertes

- * 3 arbres visibles depuis chaque maison
- * 30 % de couvert arboré dans chaque quartier
- * 300 m jusqu'au parc ou espace vert le plus proche





Au début de la vague de chaleur, le Mouvement Ecologique a visité plusieurs endroits de la ville de Luxembourg avec une caméra thermique. Celle-ci permet de montrer de manière frappante à quel point le béton et l'asphalte se réchauffent et comment, en revanche, la végétation ombragée peut faire baisser ces températures.

Les images thermiques de ces places ont été mises en regard d'images thermiques de zones végétalisées adjacentes, pour illustrer l'importance des arbres et autres espaces verts.

3. Justifier les programmes d'aide sur le plan technique et les concevoir de manière plus ciblée – mettre l'accent sur les personnes disposant de ressources financières limitées

Le ministère de la Santé a recommandé aux personnes vivant dans des logements particulièrement chauds de se rendre dans les supermarchés, les centres commerciaux, les cinémas et les bibliothèques pendant la vague de chaleur...

Le fait qu'on en soit arrivé là constitue un aveu d'échec de la politique de protection du climat et d'adaptation au changement climatique menée jusqu'à présent par ce gouvernement, ainsi que par le ministère de la Santé !

Les résultats de l'étude sur les conditions de vie au Luxembourg montrent à quel point les personnes disposant de moyens financiers limités sont particulièrement à la merci de la situation : en 2023, 37,4 % des ménages ont déclaré ne pas pouvoir climatiser leur logement (contre seulement 10,7 % en 2012). La moyenne européenne s'élève à 26 %.

Le fait est que ce sont précisément les personnes disposant de ressources financières limitées (ménages à faibles revenus, locataires, personnes âgées ou étudiants, considérés par les banques comme moins « solvables ») qui sont particulièrement exposées à la crise climatique et à celle de la biodiversité, ainsi qu'à leurs conséquences.

- La hausse des prix de l'énergie, par exemple, les affecte de manière disproportionnée par rapport aux ménages plus aisés. (Le Luxembourg dispose certes d'instruments de compensation sociale, mais la situation défavorisée persiste) ;
- ils manquent de ressources financières pour réaliser des investissements en faveur de la transition énergétique, par exemple pour installer des pompes à chaleur ou rénover leur logement (ils ont d'ailleurs tendance à être surreprésentés parmi les locataires). Ce dernier point les conduit à vivre dans des logements qui, entre autres, se réchauffent plus rapidement et davantage (maisons mal isolées, pièces sous les combles, etc.).
- De plus, ils vivent souvent dans des logements qui, le plus souvent, ne disposent pas d'un jardin ombragé. Étant donné que les espaces verts publics font encore trop défaut, on peut supposer, comme lors de la pandémie de Covid- , qu'ils ont également moins accès aux espaces verts dans leur environnement résidentiel immédiat.

Une politique climatique et de verdissement plus cohérente est donc également une question importante de justice sociale ! Dans ce domaine, le Luxembourg a un retard considérable à rattraper.

Les mesures mentionnées aux points 1, 2 et 3 – politique de protection du climat et réorientation de l'aménagement de nos villes et villages – sont donc essentielles, y compris du point de vue d'une politique sociale cohérente.

Mais les subventions destinées à favoriser la transition énergétique jouent également un rôle complémentaire central. Et à cet égard, l'approche actuelle au Luxembourg présente bel et bien des lacunes !

Une analyse réalisée par l'Öko-Institut pour le compte du Mouvement Ecologique – avec le soutien financier du Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité - met en évidence des lacunes manifestes ainsi qu'un potentiel d'amélioration considérable dans la conception des aides financières d'un point de vue social.

Mais en ce qui concerne l'orientation générale vers les objectifs, l'expertise, etc., il existe également un potentiel d'amélioration considérable.

Évaluation des instruments actuels et suggestions de l'Öko-Institut de Berlin

Sur la base d'une analyse de 17 instruments de soutien dans le domaine du climat et de l'énergie au Luxembourg, l'Öko-Institut parvient à la conclusion suivante :

« Les principaux potentiels de développement résident moins dans la mise en place d'instruments supplémentaires que dans un renforcement de l'orientation vers les objectifs, de la différenciation sociale, de la prévisibilité et de la coordination stratégique des mesures existantes. »

L'analyse de l'Öko-Institut met en évidence des lacunes fondamentales dans la définition des subventions : d'un point de vue social, mais aussi dans l'approche technique, comme le montrent les citations suivantes (en gras : Mouvement Ecologique) :

- **Concernant les objectifs à poursuivre / l'interaction avec d'autres instruments**
 - « L'analyse suggère que l'un des défis réside **dans la conception ciblée des instruments et leur coordination avec d'autres instruments.** Pour de nombreux instruments, il conviendrait d'examiner plus en détail **quelles réductions concrètes des émissions** sont attendues, quelle **contribution ces instruments** sont censés apporter **aux objectifs du Plan national pour le climat et l'énergie**, et sur la base de quels **indicateurs** leur succès sera finalement mesuré. »
- **Concernant le groupe cible**
 - « L'analyse met en évidence **des différences quant aux groupes cibles (vulnérables) visés.** Dans le secteur du bâtiment notamment, de nombreux instruments s'adressent aux propriétaires et supposent donc **une capacité d'investissement.** Cela est d'autant plus pertinent que les groupes vulnérables n'ont souvent aucune possibilité d'agir ou de prendre des décisions directement en matière d'investissements énergétiques. Il en résulte **des obstacles à l'accès pour les ménages à faibles revenus, pour les ménages ne disposant pas de fonds propres suffisants ou dont la solvabilité est limitée, ainsi que pour les locataires.** »
 - « À l'avenir, il conviendrait d'examiner comment intégrer **davantage les aspects sociaux dès la conception de nouveaux instruments, plutôt que de compenser les charges a posteriori.** »
- **Concernant le montant des aides et la modulation sociale**

- « Il conviendrait en outre d'examiner si les **montants de subvention fixés sont suffisants** pour **atteindre les taux de rénovation nécessaires**, ou quelle aide serait nécessaire pour permettre réellement aux groupes vulnérables de réaliser des investissements. Il manque des instruments qui soient **davantage échelonnés socialement** en termes de subventions et d'intensité de l'aide, et qui tiennent ainsi compte **des différentes situations financières de départ**. Des mesures visant à lever les obstacles à l'accès existants sont notamment nécessaires pour les ménages à faibles revenus ou moins solvables. Sinon, le risque existe que les avantages de la transition ne profitent principalement qu'aux ménages disposant déjà de ressources financières suffisantes. »
- « Il convient également de débattre de la question de l'impact **des différents niveaux d'aide sur la réalisation des objectifs**. À cet égard, un lien plus étroit entre les objectifs climatiques, les objectifs sociaux et le montant des aides pourrait s'avérer judicieux. »
- **Concernant la prévisibilité / la planification**
 - « La plupart des instruments étudiés produisent **des effets à long terme**. Cela vaut en particulier pour la rénovation des bâtiments, le remplacement des systèmes de chauffage, l'installation de panneaux photovoltaïques ou l'adaptation des infrastructures de recharge. Dans le même temps, l'analyse montre qu'**il est souvent difficile de savoir combien de temps les programmes de subventions seront maintenus, si et comment les montants des subventions seront ajustés, et quelle stratégie à long terme sous-tend ces instruments**. Pour les ménages et les entreprises, il est toutefois essentiel de disposer **d'un cadre fiable et d'une sécurité de planification** pour pouvoir prendre **des décisions d'investissement**. »
 - Pour les ménages et les entreprises, **des conditions-cadres fiables** (calendriers clairs, montants de subventions stables) sont décisives pour pouvoir prendre **des décisions d'investissement à long terme**...
- **Concernant les répercussions socio-économiques**
 - « Outre les impacts environnementaux, toutes les mesures devraient accorder une attention particulière à **l'évaluation des conséquences socio-économiques**. »
- **Concernant la nécessité d'une combinaison d'instruments**
 - Une gestion efficace ne peut être assurée que par une coordination stratégique des instruments. Les instruments de tarification doivent impérativement s'inscrire dans une combinaison d'aides ciblées, de mesures de compensation sociale et de développement des infrastructures, afin de garantir à la fois l'efficacité écologique et la justice sociale.

Digression : manque de rigueur technique dans la fixation du montant des
--

subventions

Il est malheureusement constatable que la fixation du montant des subventions au Luxembourg repose sur très peu de fondements techniques.

La décision de la Tripartite d'accorder simplement une aide supplémentaire de 2 000 euros par pompe à chaleur à tous les ménages en témoigne. Aucune étude n'a été menée, même sommaire, pour déterminer si cette augmentation forfaitaire supplémentaire de la subvention incite réellement davantage de personnes à acheter une pompe à chaleur, s'il n'existerait pas de mesures plus adaptées ou s'il n'aurait pas été plus judicieux, plutôt qu'une augmentation forfaitaire, d'apporter un soutien plus ciblé à certains ménages (on peut se demander dans ce contexte pourquoi – si cette augmentation est efficace – les subventions avaient été fixées à un niveau « trop bas » lors de la présentation du projet de loi).

De plus, la fixation du montant de la subvention pour les pompes à chaleur destinées aux immeubles collectifs semble s'être principalement fondée sur le montant des subventions accordées au cours des années précédentes. Or, selon les informations du Mouvement Ecologique, seules

3 immeubles collectifs ont été subventionnés ! En déduire le montant de la subvention pour l'avenir, le plafonner à 5 logements – et, de l'avis du Mouvement Ecologique, le fixer à un niveau bien trop bas – ne repose sur aucune base technique solide et l'efficacité de cette méthode doit être remise en question.

Il semble également que, dans certains cas, les systèmes hybrides pourraient encore s'avérer utiles pendant quelques années, notamment dans les immeubles collectifs. La raison pour laquelle ces subventions ont été intégralement supprimées n'est pas compréhensible et n'a pas été justifiée.

Parallèlement, l'État continue de subventionner les matériaux d'isolation fossiles, c'est-à-dire notamment le polystyrène partiellement recyclé. Cela équivaut d'une part à une erreur totale en matière de politique budgétaire, mais constitue également une erreur absolue d'un point de vue écologique. En effet, il existe suffisamment d'alternatives qui méritent véritablement d'être encouragées. Là encore, toute argumentation technique fait défaut.

Le projet de loi « Klimabonus Wunnen » est certes louable dans son essence, mais il comporte des lacunes majeures en raison d'une approche technique insatisfaisante.

En ce qui concerne le soutien spécifique aux pompes à chaleur, l'Öko-Institut formule en outre les propositions supplémentaires suivantes :

- « Réduction des prix de l'électricité pour les pompes à chaleur, par exemple en ramenant la TVA à zéro »
- Renforcement des aides à la rénovation dans le secteur du logement locatif social pour des logements chauffés de manière efficace et à partir d'énergies renouvelables (par exemple, avec des logements à vocation sociale ou à loyer modéré)
- Versement d'acomptes ou d'avances, ainsi que des crédits complémentaires pour les parts restantes à la charge des bénéficiaires
- Amélioration des conditions d'accès au crédit pour certains groupes cibles, par exemple les

personnes âgées

• *Mise en place d'un programme de subventions obligeant les propriétaires à ne pas augmenter le loyer au-delà d'un certain seuil après la rénovation. »*

et plus loin (extraits)

- *Les montants des aides doivent être davantage échelonnés en fonction des revenus afin de permettre aux ménages à faibles revenus de réaliser effectivement des investissements.*

- *Les dispositifs de préfinancement direct des aides, des garanties ou des prêts sans intérêt devraient être systématiquement développés afin de protéger les propriétaires à faibles revenus contre la précarité énergétique.*

- *Étant donné que les locataires n'ont pratiquement aucune influence sur le système de chauffage, mais supportent la hausse des coûts liés au CO₂, les mécanismes de compensation sociale tels que le crédit d'impôt carbone et la prime énergétique devraient être régulièrement évalués et, le cas échéant, adaptés à l'évolution des prix. Il convient d'examiner si les groupes cibles vulnérables, tels que les étudiants ou les apprentis, peuvent également en bénéficier.*

Revendications centrales : introduire davantage d'expertise et une analyse d'impact social

- Renforcement de l'expertise

Il est impératif de définir les futurs programmes de soutien sur la base de données et d'objectifs nettement plus stables.

L'Öko-Institut recommande les catégories d'évaluation suivantes pour une mesure de soutien :

- *Réduction des gaz à effet de serre*
 - *Taille du groupe cible visé*
 - *Le groupe cible vulnérable est-il concerné ?*
 - *La précarité énergétique est-elle évitée ?*
 - *Durée d'effet*
 - *Effets sur l'emploi*
 - *Incitation à l'investissement*
 - *Le transfert de technologie / l'innovation est-il soutenu ?*
 - *Incitation au changement de comportement*
 - *Charge administrative pour le groupe cible et l'administration.*
- **Une approche plus technique, une orientation sociale plus sélective et plus ciblée**

Selon l'Öko-Institut, la condition préalable à de meilleurs programmes d'aide (sociale) est « **la mise en place d'une analyse d'impact socio-économique structurée**, réalisée aussi bien **ex ante** – c'est-à-dire avant l'introduction d'une mesure – qu'**ex post** – après sa mise en œuvre – ou en parallèle, sous la forme d'un suivi ».

Selon l'Öko-Institut, ces évaluations présentent les avantages suivants :

- « ... dès la conception d'une mesure, il convient de **fixer des objectifs clairs et vérifiables** et de définir **des indicateurs appropriés**. (...) Dans le cadre de la mise en

œuvre, il convient notamment de vérifier régulièrement si les **groupes cibles visés** – en particulier les ménages vulnérables et les personnes dont la capacité d'adaptation est limitée – sont **effectivement atteints**, quel est le **taux d'utilisation** de la mesure et dans quelle mesure la **situation des personnes concernées en termes de conditions de vie et de revenus évolue conformément aux objectifs visés**. »

- « **Les analyses d'impact** sont nécessaires pour **évaluer l'efficacité des mesures de politique énergétique et climatique**. Il est recommandé, pour ces mesures – outre la définition d'objectifs clairs –, d'examiner également à un stade précoce quels **effets potentiels** sont à prévoir. Cela vaut en particulier pour les éventuelles conséquences sociales. Si nécessaire, il convient d'identifier des mesures d'accompagnement et d'examiner si les éventuelles conséquences sociales négatives peuvent être évitées ou atténuées. En outre, il convient de préciser comment les **résultats attendus** seront **systématiquement suivis, mesurés et évalués dans le cadre d'une évaluation**. »
- « Les avantages d'une évaluation sociale précoce et systématique des mesures résident dans **la mise en évidence, dès le départ, des effets sociaux potentiels, notamment en matière de répartition**. Sur cette base, la mesure peut être affinée de manière à réduire, voire, dans le meilleur des cas, à éviter les impacts négatifs. »
- « Afin de suivre en continu les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs climatiques et l'efficacité des mesures mises en œuvre, il est recommandé de procéder à **une analyse d'impact systématique au moins tous les deux ans**. Celle-ci devrait porter à la fois sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des mesures et sur leurs effets sociaux, écologiques et économiques, et les comparer aux objectifs initialement définis. »

En outre, une transparence maximale est nécessaire pour garantir la sécurité de la planification, tant pour les ménages que pour les acteurs économiques (par exemple, quelle est la durée d'un programme d'aide, quand sera-t-il adapté, etc.).

Pour accélérer efficacement la transition, il faut par ailleurs **un ensemble d'instruments comprenant des mesures réglementaires, fondées sur le marché, de politique de soutien et d'information, plutôt que des mesures isolées**

Ou, comme le formule l'Öko-Institut : parallèlement à l'analyse d'impact, ou dans le cadre de celle-ci, il convient de formuler les suggestions suivantes :

4. Conclusions

Comme l'a dit le Premier ministre Luc Frieden dans son discours sur l'état de la nation :

« *Voulons-nous profiter du soleil en été, ou subir des vagues de chaleur ? Voulons-nous un quotidien serein, ou des événements météorologiques extrêmes ? Voulons-nous de l'air frais, de l'eau propre, des forêts saines ?* »

Sa réponse était :

« Pour le gouvernement, les réponses sont claires : nous voulons protéger l'environnement et lutter contre le changement climatique. »

Quiconque nourrit ce souhait doit enfin mener une véritable politique de protection du climat, de l'énergie, d'adaptation climatique et de la biodiversité. Nous en sommes encore loin. Il est temps de « redresser la barre » et de passer enfin aux actes.

Du « ne pas déranger » et du « pragmatique » vers une politique structurée, scientifiquement fondée, efficace, ciblée et sociale, pour laquelle les moyens financiers nécessaires sont également disponibles.

15 juillet 2026